

Coordination des systèmes de sécurité sociale: modification des annexes

2006/0008(COD) - 30/05/2007

Dans l'attente de l'avis du Parlement européen en 1^{ère} lecture, le Conseil a dégagé une orientation générale partielle sur un projet de règlement modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 et déterminant le contenu de l'annexe XI sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.

Alors que la proposition de règlement portant application du règlement (CE) n° 883/2004 (le règlement de base) prévoit des règles horizontales, le projet de règlement modifiant le règlement (CE) n° 883/2004 et déterminant le contenu de l'annexe XI prévoit, pour sa part, des dispositions supplémentaires relatives à des aspects particuliers de la législation de certains États membres afin que le règlement de base puisse être correctement appliqué dans les États membres concernés .

L'examen de cette proposition sera poursuivi simultanément avec l'examen du règlement d'application.